**Annexe 1**

**Avis d’appel à projets pour la mise en œuvre de maraudes mixtes Etat/ ASE pour les enfants à la rue sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole.**

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République entend s’attaquer tout particulièrement à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d’acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l’activité et investir pour l’accompagnement de tous vers l’emploi.

La lutte contre la pauvreté et les exclusions est en effet, aux termes de la loi, un « impératif national » fondé sur « l’égale dignité de tous les êtres humains ». Elle est à ce titre « une priorité de l’ensemble des politiques publiques de la Nation ».

Le fonds de lutte contre la pauvreté et d’accès à l’emploi, abondé par la loi de finances pour 2019, vise ainsi à apporter un soutien financier aux départements qui s’engagent dans le cadre de leurs compétences sociales, par une convention conclue entre l’État d’une part, le Département et ses partenaires, d’autre part.

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département de l’Isère et l’Etat ont signé le 28 juin 2019, une convention d’appui à la lutte contre la pauvreté et d’accès à l’emploi 2019-2021.

La fiche socle 2 annexée à ladite convention vise à mettre en place des maraudes mixtes Etat/ASE à destination des enfants à la rue sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole. L’objectif principal de ces maraudes est de lutter contre l’instrumentalisation des enfants par leurs parents ou proches à des fins de mendicité.

**Dans ce cadre, le Département a souhaité lancer un appel à projets pour la mise en œuvre de maraudes mixtes Etat/Aide sociale à l’enfance (ASE) pour les enfants à la rue sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole (GAM).**

**Conformément à la règlementation en vigueur, le dossier de candidature sera composé notamment :**

* des pièces prévues au cahier des charges ;
* de la fiche de présentation descriptive du projet complétée ;
* de la demande de financement 2020 complétée ;
* des pièces jointes demandées dans chacun de ces documents.

**Le dossier de candidature sera constitué de :**

- 2 exemplaires en version « papier » de la réponse à l’appel à projet avec les documents demandés complétés.

- 1 exemplaire en version dématérialisée (clé USB).

**Le dossier (papier et clé USB) est à envoyer en une seule fois par courrier recommandé avec accusé réception à l’adresse suivante :**

**Département de l’Isère**

**Direction de l’éducation, de la jeunesse et du sport – Service jeunesse et sport**

**7, rue Fantin-Latour – CS 41096**

**38022 Grenoble Cedex 1**

**Le dossier pourra également être déposé en mains propres**, contre récépissé, à la Direction de l’éducation, de la jeunesse et du sport, les jours ouvrés de 9h à 12h et de 14h à 16h, à l’adresse suivante :

**Département de l’Isère**

**Direction de l’éducation, de la jeunesse et du sport – Service jeunesse et sport**

**17-19 rue du Commandant l’Herminier**

**4ème étage du Bâtiment 3 de la Cité administrative Dode**

**Bureau 414**

**38000 Grenoble**

**Le dossier pourra également être adressé par voie électronique à l’adresse suivante :**

[**www.isere.fr/contact/**](http://www.isere.fr/contact/)

**en** mentionnant la référence **«  AAP 2020 - Dispositif de mise en œuvre de maraudes mixtes Etat/ ASE pour les enfants à la rue sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole »** en objet du courriel et en indiquant dans chaque titre de fichier la mention « **Candidature** » ou « **Projet**».

**La date limite de réception ou de dépôt des dossiers est fixée au : Vendredi 26 juin 2020.**

**Calendrier prévisionnel :**

**Publication de l’appel à projet** : Vendredi 5 juin 2020.

**Date limite de réception ou dépôt des dossiers de réponse** : Vendredi 26 juin 2020.

**Date prévisionnelle des commissions de sélection** : du lundi 29 juin 2020 au vendredi
10 juillet 2020.

**Date prévisionnelle d’information officielle du candidat retenu et information aux candidats non retenus** : du mercredi 15 au vendredi 24 juillet 2020.

**Réunion avec le candidat retenu** : fin juillet/début août 2020 pour organiser la mise en œuvre de l’action.

**Validation du rapport, de la décision et de la convention :** Commission permanente du 25 septembre 2020.

**Mise en œuvre de la mission** : 1er octobre 2020.

**Pièces jointes au présent avis d’appel à projets :**

* Cahier des charges.
* Fiche de présentation descriptive du projet.
* Demande de financement 2020.